

portant approbation des Etats prévisionnels pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1988 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WH la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'Organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- WU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- WU le Décret N°84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- WU le Décret N°83-318 du 7 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers "SONACOP" ;

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 25 Janvier 1989 ;

D E C R E T E

Article 1er.- Sont approuvés les Etats prévisionnels de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1989 tels qu'annexés au présent décret

Article 2.- Le présent décret sera publié partout où besoin sera.

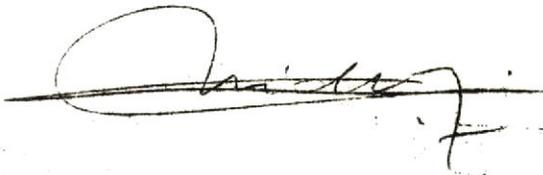
Fait à COTONOU, le 16 FEVRIER 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

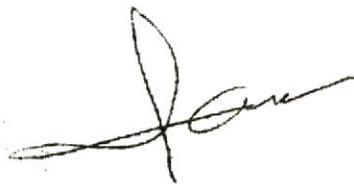
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme



Justin GNIDEHOU .-
Ministre intérimaire



Girigissou GADO .-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MCAT-MF 8 Autres Ministères I4 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 6 DE-DCDF-DTCP-DSDV-DI 10 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 GCONB 1 DCCT 1 IGE et ses SECTIONS 3 JORPB 1 SONACOP 10.